

**COMMUNE DE CAGNANO(20228)**  
**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle JOLY, notaire à BRANDO, Résidence Eden Roc 20222 ERBALUNGA, le 26 Avril 2024

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

Un acte de notoriété prescriptive constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, des personnes suivantes :

Monsieur Jean Mathieu **CAÏTUCOLI** , en son vivant retraité, époux de Madame Agathe Marianne **DOMINICI**, demeurant à CAGNANO (20228) Porticciolo.  
Né à CAGNANO (20228), le 11 octobre 1923. Marié à la mairie de CAGNANO le 16 Avril 1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédé à CAGNANO (20228) (FRANCE) le 26 janvier 1977.

**Et**

Madame Agathe Marianne **DOMINICI**, demeurant à CAGNANO (20228)  
Née à CAGNANO (20228), le 24 mai 1929. Veuve de Monsieur Jean Mathieu **CAITUCOLI** et non remariée. Décédée à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) (FRANCE) le 14 octobre 2022.

**Désignation :**

Diveses parcelles de terre en **BND** sises sur la commune **CAGNANO (20228)**, cadastrées :

Section B n°516 pour 2a 12ca, n°518 pour 13a 77ca, section F n°371 pour 6a 28ca, n°576 pour 5a 21ca, section G n°986 pour 17a 35ca, n°1083 pour 20a 90ca, section K n°213 pour 1a 28ca, n°219 pour 3a 77ca, section L n°305 pour 62ca, n°453 pour 2a 16ca, n°879 pour 5a 12ca, n°1133 pour 10a 09ca, n°1179 pour 4a 37ca, section M n°632 pour 11ca, n°712 pour 20ca.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 Mars 2017 :

*«Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en CORSE et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Pour avis : Maître Emmanuelle JOLY (emmanuelle.joly@saissetjoly.notaires.fr)**